

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 19 septembre 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 septembre 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PAILLUET Dominique, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice :

41

Nombre de présents :

35

Nombre de votants : 40

Excusés : M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie, M. JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard.

Pouvoirs : M. DURANTIN Michel à Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. JARSAILLON Philippe à Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice, M. DUBUIS Pascal à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. GROSDENIS Henri, (Arcinges).

N°2024/N°149**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BIENNALE D'ART
CONTEMPORAIN AUTOUR DU PARCOURS DECOUVERTE EAC :
EXPLORATION DE L'HERITAGE INDUSTRIEL, D'HIER A
AUJOURD'HUI, A TRAVERS L'OBJECTIF DE LA PHOTOGRAPHIE**

M. le Vice-président en charge de la culture informe le Conseil Communautaire que dans le cadre de la valorisation du savoir-faire textile local, la Biennale d'art contemporain de Lyon propose des interventions de l'artiste plasticienne Mona Cara et d'une médiatrice de l'institution culturelle, suite à une résidence à l'usine Les Tissages de Charlieu. Ces interventions viendront enrichir le projet EAC mené en collaboration avec les Musées de Charlieu. Cette action culturelle s'adresse à quatre écoles primaires du territoire : Mars, Chandon, Nandax et Villers, toutes impliquées dans le parcours découverte EAC "Exploration de l'héritage industriel, d'hier à aujourd'hui", encadré par le photographe Filippo REBAJOLI.

Le partenariat s'élabore sur 4 séances par école primaire, d'octobre à décembre 2024 :

- La première, introductive à la démarche de Mona Cara et à sa création pour la 17^e Biennale de Lyon est animée par l'artiste et la médiatrice du programme de territoire / Biennale de Lyon ;
- La deuxième séance sera animée par l'artiste Mona Cara et la médiatrice du programme territorial / Biennale de Lyon ;
- La troisième séance, animée par la médiatrice du programme de territoire / Biennale de Lyon permettra de poursuivre la découverte de l'œuvre par un atelier de conception textile ;

- La quatrième séance est dédiée à la découverte de l'œuvre finalisée dans le cadre des expositions de la 17^e Biennale de Lyon.

Ce projet s'articule autour d'une convention de partenariat détaillant le projet, ses objectifs et son budget, qui fera l'objet de la présente délibération.

Ce projet d'un montant de 19 896 € est entièrement financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et par la Biennale d'art contemporain de Lyon et intègre le programme d'actions CTEAC 2024/2025 de Charlieu-Belmont Communauté. La réalisation du projet est subordonnée à l'obtention d'un financement intégral de la Région AURA auprès de la collectivité. Ce montant sera versé à la Biennale de Lyon dès réception de cette subvention. Charlieu-Belmont Communauté allouera une enveloppe budgétaire aux transports des écoles primaires vers la Biennale d'art contemporain de Lyon d'un montant de 1 300 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- approuve le projet de partenariat avec la Biennale d'art contemporain de Lyon pour un montant de 19 896 € entièrement financé par la Région et la Biennale,
- autorise le Président à signer la convention de partenariat avec la Biennale d'art contemporain de Lyon, sur les interventions prévues d'octobre à décembre 2024.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune d'Arcinges
M. Henri GROSDENIS



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240919-2024-149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

Publication : 26/09/2024